

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE DAIX

DU MARDI 24 JANVIER 2017

Commune de



DAIX

L'an deux mille dix-sept, le 24 janvier à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de Daix se sont réunis dans la salle de la mairie sur la convocation qui leur a été adressé par le Maire.

Présents : Mme BEGIN-CLAUDET Dominique – M. BRUGERE Didier – M. CHÉNIN Pascal – Mme GUIU Chantal – Mme HISSBACH Sophie – M. JACQUES Pascal – Mme NAUWELAERS Élodie – Mme RIGAL Nathalie – Mme TAVIOT Christine – M. VUILLEMIN René – M. WALACH Jean Paul

Excusés : Mme BRUILLOT Anne (pouvoir à Mme HISSBACH) – M. CORNUOT Claude – Mme PICQ Monique (pouvoir à M. WALACH)

Le conseil a choisi, conformément à l'article L.2121-15 du CGCT, pour secrétaire : Mme NAUWELAERS Élodie

ELECTION D'UN ADJOINT

Considérant la vacance d'un poste d'adjoint au maire suite au décès de Monsieur Michel FORQUET, 3^{ème} adjoint et considérant qu'en sa qualité de conseiller municipal, Monsieur Michel FORQUET ne peut pas être remplacé dans la mesure où la liste sur laquelle il figurait ne comporte plus de candidat,

Sur proposition de Madame le Maire,

Le Conseil, après en avoir délibéré, **à l'unanimité, DÉCIDE** de procéder à l'élection d'un adjoint sans élections municipales complémentaires et que l'adjoint à désigner occupera, dans l'ordre du tableau, le même rang que l'élu qui occupait précédemment le poste devenu vacant, soit le poste de 3^{ème} adjoint.

PROCÈDE à la désignation du 3^{ème} adjoint au maire au scrutin secret à la majorité absolue. Candidat : M. Pascal JACQUES, qui obtient 13 voix et est désigné en qualité de 3^{ème} adjoint au maire.

FIXATION DES TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE PAROISSIALE

Considérant que l'ancienne salle paroissiale a été acquise par la Commune de Daix et qu'il convient de fixer les modalités financières de la mise à disposition de cette salle,

Sur proposition de Madame le Maire, le Conseil, après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

DÉCIDE de fixer les tarifs de location de la salle paroissiale comme suit :

- Pour les particuliers résidant à Daix : 150€ la journée.
- Pour les associations daixoises et l'association paroissiale de Daix : mise à disposition gratuite.

DIT que les modalités d'occupation de ladite salle seront fixées par conventions.

MISE EN PLACE DES TICKETS DÉJEUNER

Monsieur le Premier Adjoint propose d'instaurer en faveur du personnel communal des tickets déjeuner, avec une participation communale.

Il précise que la commune avait auparavant adhéré au restaurant du personnel du Comité d'Action Sociale de la Ville de Dijon mais que dans les faits le personnel ne fréquente pas cette structure compte tenu de son éloignement.

Il propose en conséquence de résilier la convention avec le restaurant du personnel du CAS de Dijon.

Le Conseil, après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

APPROUVE l'instauration des tickets déjeuner pour le personnel communal avec participation de la commune.

AUTORISE Madame le Maire à signer tous les actes à cet effet.

AUTORISE Madame le Maire à résilier la convention avec le restaurant du personnel du Comité d'Action Sociale de la Ville de Dijon.

CRÉATION DE POSTE ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2^{ème} CLASSE, ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 2^{ème} CLASSE, AGENTS SPÉCIALISÉS DES ÉCOLES MATERNELLES PRINCIPAL 1^{ère} CLASSE

Madame le Maire rappelle que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil municipal compte tenu des nécessités du service, de modifier le tableau des effectifs, afin de permettre la nomination de l'agent inscrit au tableau d'avancement de grade établi pour l'année 2017.

Cette modification, préalable à la nomination, se traduit par la création de l'emploi correspondant au grade d'avancement.

Sur proposition de Madame le Maire,
Le Conseil, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

DÉCIDE de créer un poste d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe à temps non-complet pour une durée de 18/35^{ème} au 1^{er} mars 2017.

DÉCIDE de supprimer un poste d'adjoint administratif à temps non-complet (18/35^{ème}) et de solliciter l'avis du Comité Technique à cet effet.

DÉCIDE de créer un poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe à temps complet au 1^{er} mars 2017.

DÉCIDE de supprimer un poste d'adjoint technique à temps complet et de solliciter l'avis du Comité Technique à cet effet.

DÉCIDE de créer deux postes d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles principal 1^{ère} classe à temps complet au 1^{er} mars 2017.

DÉCIDE de supprimer deux postes d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles principal 2^{ème} classe à temps complet et de solliciter l'avis du Comité Technique à cet effet.

QUESTIONS DIVERSES

Madame le Maire informe le conseil municipal :

- Des messages de condoléances reçus en Mairie à la suite du décès de M. FORQUET ;
- Du jugement rendu concernant l'affaire BOUANAKA ;
- De la résiliation du bail pour le logement rue des Ecoles.

Madame le Maire propose au Conseil de réfléchir lors de l'élaboration du budget sur la pérennité des indemnités de conseil versées au comptable public.

Le Conseil Municipal donne son accord pour la mise en location des parcelles agricoles à la limite de Darois.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h25.

*Le compte rendu détaillé du Conseil municipal du 24 janvier 2017 est librement consultable en mairie de DAIX.
(panneaux d'affichage officiel extérieurs)*